Daneff. N. S.

1ère Année.

Finances 4
Histoire constitutionnelle (Cours) 5.75
— id — — id — (Conf.) 5½
Histoire parlementaire . 5½
Droit international (Confce) 4
Législation commerciale . . 4

2me Année.

Finances 5
Droit international (Cours) . . 5½
Géographie et Ethnographie . . 6.
Géographie éconnomique . . . 5.
Statistique et affaires commles 6.
Allemand . . . . 6.
Anglais (N. S.) . . . . 5.

Travaux.

Pour Mr Boutmy 5½
Pour Mr de Foville . . . . 5.

Compositions

Pour Mr Gaidoz 5½
Pour Mr de Foville . . . . 5.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1882

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Finances

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr de Foville

M Daneff élève de 1re année.

NOTE : 4.

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

A de Foville

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 11231.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1882

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Histoire constitutionnelle

NOM DE L'EXAMINATEUR

M. Boutmy.

M Daneff élève de 1re année.

NOTE : 5.75.

5.75

OBSERVATIONS

Veto en Angleterre, en France et aux États-Unis — 5.75
Revision dans la constitution de 1875. 5.75

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 11231.

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

Boutmy

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1882

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Histoire constitutionnelle

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr Vergniaud

M Daneff élève de 1re année.

NOTE : 5 ½

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

V. Vergniaud

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1882

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Histoire parlementaire

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr. Charmes

M Danef. élève de 1re année.

NOTE : 5 1/2.

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

Francis Charmes.

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du 23 Juin 1882

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Droit international Conf.ce

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr Renault

M Daneff élève de 1re année.

NOTE : 4

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

L Renault

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1882

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Législation commerciale

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr Lyon-Caen

M Daneff élève de 1re année.

NOTE : 4

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

Ch. Lyon Caen

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1883

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Finances

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr de Foville

M Daneff élève de 2e année.

NOTE : 5

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

A de Foville

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12079.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du 23 Juin 1883

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Droit international (Cours)

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr Renault

M Daneff élève de 2e année.

NOTE : 5 1/2

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

L Renault

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12970.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du 21 Juin 1883

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Géographie et Ethnographie

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr Gaidoz

M Daneff élève de 2e année.

NOTE : 6

OBSERVATIONS

Très bonne exposition. Esprit net et méthodique et sachant bien les faits

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

H. Gaidoz

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du 22 Juin 1883

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Géographie économique

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr Pigeonneau

M Daneff élève de 2e année.

NOTE : 5

OBSERVATIONS

Questions – Le commerce et les productions de la Bulgarie – Les documents statistiques français sur le commerce extérieur.

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

H Pigeonneau

- **0** = Nul.
- **1** = Très mauvais.
- **2** = Mauvais.
- **3** = Médiocre.
- **4** = Assez bien.
- **5** = Bien.
- **6** = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1883

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Statistique et affaires commerciales.

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr Levasseur

M Daneff élève de 2e année.

NOTE : 6

OBSERVATIONS

Questions. Densité de l'Europe. Construction d'une table de survie.

Esprit net, qui a consciencieusement étudié

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

E. Levasseur

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1883

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Allemand

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr Leser.

M Daneff élève de 2e année.

NOTE : 6

OBSERVATIONS

Parle bien ; possède bien la langue allemande.

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

G. Leser

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du 22 Juin 1881

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Anglais. M. S.

NOM DE L'EXAMINATEUR

M Beljame

M Daneff élève de 2e année.

NOTE : 5

OBSERVATIONS

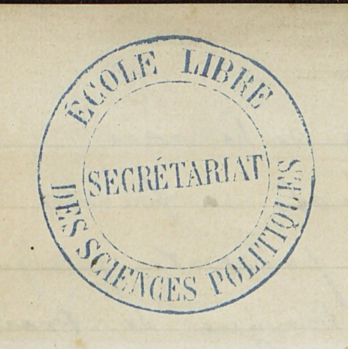
SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

A Beljame

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Typ. G. Chamerot. — 14678.

AVIS : L'Examinateur peut faire usage des fractions pour exprimer une note intermédiaire entre celles qui sont portées au tableau ci-contre. — Par exemple : 3 $^1/_4$, ou 3 $^1/_2$, ou 3 $^3/_4$.



N. Daneff.

Pour M. Gaidoz.

Note 5 1/2
H Gaidoz
21 Juin 1883.

Question.

Résumer l'ethnographie de la France et y rattacher l'énumération et la description des populations de race française qui existent en Europe sans être politiquement françaises.

Au point de vue ethnographique la race française présente une grande unité. Une petite minorité se trouve hors les limites politiques de la France. Mais elle ne représente aucun type caractéristique pour former un centre de gravitation à elle seule. Ceci est vrai surtout au point de vue littéraire. Ainsi ni les populations françaises en Belgique ni celles en Suisse ne sont pas parvenues à fonder une école propre, à l'exemple des Allemands suisses ou hollandais qui n'emploient même la langue littéraire allemande. Cette unité littéraire est fortifiée par une unité sociale, religieuse et politique. La grande majorité des Français est catholique, vivant sous le même gouvernement, animée du même esprit égalitaire et démocratique.

Le lien intime qui unit les Français est d'autant plus fort qu'il n'y a pas de races étrangères importantes dans leur territoire. Dans la France ~~po~~ ces races n'ont pas généralement des tendances antifrançaises. Tout au contraire il y a hors la France des populations qui quoique ~~—~~ parlant une langue étrangère se considèrent comme Français.

Après cette caractéristique rapide de la race française il faut indiquer par quelques mots sa formation historique. À ce point de vue elle présente quelque chose de très curieuse. Elle est un mélange de trois race différentes, à savoir de la race celtique, latine et germaine. C'est la seconde qui a absorbé les deux autres. L'assimilation est complète quoique on puisse trouver dans la langue parlée quelques traces celtiques ou germaines. Les Bretons dans la Bretagne ne sont pas les descendants des anciens Gaulois mais simplement des émigrants de l'Angleterre.

Cependant il y a bien de nuances dans la race française et au point de vue de la langue et au point de vue du caractère. On pourrait diviser la France grosso modo en deux parties par une ligne allant de la Gironde passant au sud de Clermont, laissant au Nord Lyon pour aboutir vers la Haute Savoie. Le centre de la partie septentrionale c'est l'ancienne Isle de France, le centre de la partie méridionale la Provence. De là autrefois deux langues littéraires: la langue française et la langue provençale. Celle-ci, florissante au moyen-âge, au temps des troubadours, a été dans le courant des siècles complètement supplantée par celle-là. À l'heure qu'il est, le provençal s'emploie très rarement.

Quant à la différence du caractère elle subsiste: le Nord est plus froid, le Sud plus passionné. C'est celui-ci qui a vu naître les grands orateurs, tandisque le Nord a donné des travailleurs patients et persévérants. Toutefois il ne faut pas en conclure à une séparation. Ce sont deux antinomies qui se complètent. Le mouvement de la Ligue du Midi en 1870/71 n'a aucune racine profonde si on veut le comprendre dans un sens séparatiste - ce qui n'est pas du reste vrai.

I France.

Prenant à part la France nous y trouvons actuellement 37 millions d'habitants. Au point de vue religieux 36 millions sont catholiques, 1 million protestants et quelques dizaines de milles de Juifs.

Outre les Français de langue française il y a sur la frontière de la France des populations parlant d'autres langues. Nous laissons ici de côté les étrangers résidants en France mais appartenants politiquement à d'autres Etats. Il suffit de dire que leur nombre est à peu près d'un million dont la plus grande partie des Belges, des Italiens.

Les Français qui ne sont pas de la langue française constituent une infime minorité. Ce sont dans le Nord-ouest les Bretons. Emigrés de l'Angleterre ils ont conservé jusqu'à présent leur langue et leurs moeurs. Leur nombre s'élève à 1,200,000 – 1,400,000 d'habitants dans l'Ancienne Brétagne. La langue est restée au rang des patois et perd évidemment du terrain. La population est sobre, frugale, religieuse et se multiplie très-vite. La Bretagne donne d'excellents marins. Au point de vue politique il n'y a pas d'aspirations antifrançaises. Pas de rapports mutuels avec les Bretons anglais (Welsh dans le Wales).

Suivant la frontière, nous trouvons au coin N.E un petit groupe flammand qui est la continuation des Flammands belges. Leur nombre peut s'élever à 60-70000 d'habitants groupés autour de Dunquerque. Depuis que les Flammands belges ont commencé à écrire le hollandais (1849) et surtout depuis 1870 on y remarque une certaine tendance antifrançaise

fomentées par les Flammands belges dont la renais-
sance nationale et littéraire est dirigée contre les
Français. Mais en tout la population est tranquille
et du reste peu importante par nombre.

Un autre élément beaucoup plus turbulent constituent les quelques _Italiens_ dans le comté de Nice. Nous disons quelques Italiens parce que linguistiquement le pays est provençal, français de l'aveu des Allemands mêmes quoique avant la guerre de 1870. Il y a seulement deux villages italiens près de Nice et une petite fraction à Nice même. Dans la dernière guerre il y a eu des manifestations antifrançaises dirigées par un comité irredentiste à Firenze et un comité occulte à Nice. Les Italiens y ont un journal. Nous ne parlons pas ici de la Corse parce que quoique de langue italienne elle est de coeur française. Il n'y paraît ni aucun journal, aucun livre en italien. En somme les prétentions italiennes sur _Savoie_, Nice et Corse sont mal fondées: quant aux deux premières parce qu'il y a pas à proprement parler d'Italiens, quant à la Corse parce qu'il n'y a pas une sympathie italienne.

Deux autres groupes se trouvent sur la frontière d'Espagne. Ce sont en premier lieu _les catalanes_ dans l'Ancien Roussillon. Cédé à la France par le traité d. Pyrénées (1659) ce pays est resté toujours fermement attaché à la France. On y parle la langue catalane qui est plus près des provençal que de l'espagnole. En France elle est tombée au rang des patois quoique en Espagne elle constitue une langue littéraire dont le centre est Barcelona.

Restent les _Basques_ dans l'ancienne Navarre. Les Basques français sont la continuation des Basques espagnols qui constituent ainsi

géographiquement un groupe compact. La plus grande partie (2/3) se trouve en Espagne. La langue basque est un patois qui ne s'écrit pas. Le Basque est religieux indépendant. C'est pourquoi depuis l'introduction du service militaire obligatoire, la population commence à émigrer, surtout dans l'Amérique du Sud.

Avant de finir cette énumération il faut citer encore les Juifs dispersés dans toute la France. Ils ont ses journaux hébreux. Mais ils parlent le français et sont tout-à-fait assimilés aux autres Français. Ils se divisent en juifs espagnols — Sephardims et juifs allemands ou Aschkenazims. A Paris les premiers ont une synagogue, les seconds 3.

Ainsi les Français qui ne sont pas de langue française constituent une petite minorité de 1½ million qui, dispersée sur les frontières, se perd tout-à-fait. —

II. Considérons maintenant les „Français" qui politiquement appartiennent à d'autres États.

Ce sont d'abord — si nous suivons la même règle que dans la section précédente, les Normands dans les îles normandes. Les îles normandes appartiennent géographiquement à la France, politiquement à la Grande Bretagne. Elles sont le reste des anciennes possessions de la Grande Bretagne en France. La population est protestante et n'a pas des sympathies pour la France ou plutôt elle ne manifeste pas des tendances antianglaises. Elle se gouverne indépendamment. Le fr. est langue officiel.

Au N.E. nous trouvons des populations parlant le français en Belgique. Leur nombre est de 2 - 2½ millions, un peu inférieur à celui des

Flammands. A l'heure qu'il est, ils tendent à conserver leur indépendance. Mais vue les sympathies des Flammands pour les Allemands, elles inclinent nécessairement vers la France. Elles écrivent le français et n'ont pas d'école littéraire à part. Les rapports littéraires avec la France sont très fréquents. Dans le pays même elles sont l'élément prééminent et au point de vue politique et au point de vue social. Leur langue est la langue officielle. On tend maintenant à donner (maintenant) les mêmes droits au flammand. La propagande a déjà réussi dans une certaine mesure.

Plus au Sud nous trouvons des Français dans les deux provinces cédées en 1871 à l'Allemagne. Si les Français en Belgique ont à soutenir une lutte contre les éléments indigènes de langue étrangère, ici leur situation est toute autre. Quoique la majorité de la population de l'Alsace-Lorraine soit de langue allemande, c'est contre l'Allemagne officielle qu'on a à lutter. Depuis bientôt 12 ans le gouvernement allemand tend à porter des coups à la langue française dans l'Alsace Lorraine. La langue fr. n'est plus langue officielle, elle est bannie de l'assemblée législative (Landesausschuss). La langue fr. souffre encore par la conscription et l'émigration des Allemands. Toutefois malgré ces mesures on est loin d'écarter l'influence française. Des 16 députés de l'Alsace-Lorraine au Reichstag allemand il n'y a pas un seul Allemand. Ethnografiquement il a un groupe français à la frontière d'Alsace à l'ouest de Mulhouse ensuite plus de moitié de la Lorraine est française. Il faut noter en outre que la langue française est la langue de toute la bourgeoisie. En tout il y a en Alsace

Lorraine 600000 Français contre 1,300000 Allemands.

Si nous passons la frontière suisse, nous trouvons des „Français" dans les cantons de l'Ouest. La langue fr. est parlée par 36% de la population suisse, elle est langue officielle avec l'Allemand et l'Italien. Trois cantons sont entièrement de langue française. Ce sont: Genève, Vaud, Neuchâtel, viennent ensuite Fribourg (3/4), Valais (1/3), Berne (1/6). Les Suisses de langue française sans avoir des antipathies pour la France, ne lui sont pourtant si favorables que les Suisses allemands. Au point de vue littéraire, ils se servent de la langue fr. et ont donné à la littérature française des hommes célèbres.

Reste l'Italie. C'est dans le Piémont à la frontière française que la langue franç. est répandue. En tout il y a d'environ 100-200000 habitants qui parlent le fr. Ils habitent 3 vallées. La première située le plus au sud est la plus petite, compte une dizaine de mille d'habitants, descendants des anciens émigrants vaudois. Ils sont protestants. La seconde vallée est près du tunnel du Mont Cenis, là où se trouve Oulx, Finestrelle. La troisième est celle d'Aoste. Elle compte à peu près 110000 d'habitants dont la plus grande partie sont Français. Avant 1861, la langue française était traitée sur pied d'égalité avec l'italien. Actuellement elle perd du terrain. A quelques petites exceptions près, elle bannie de la vie officielle.

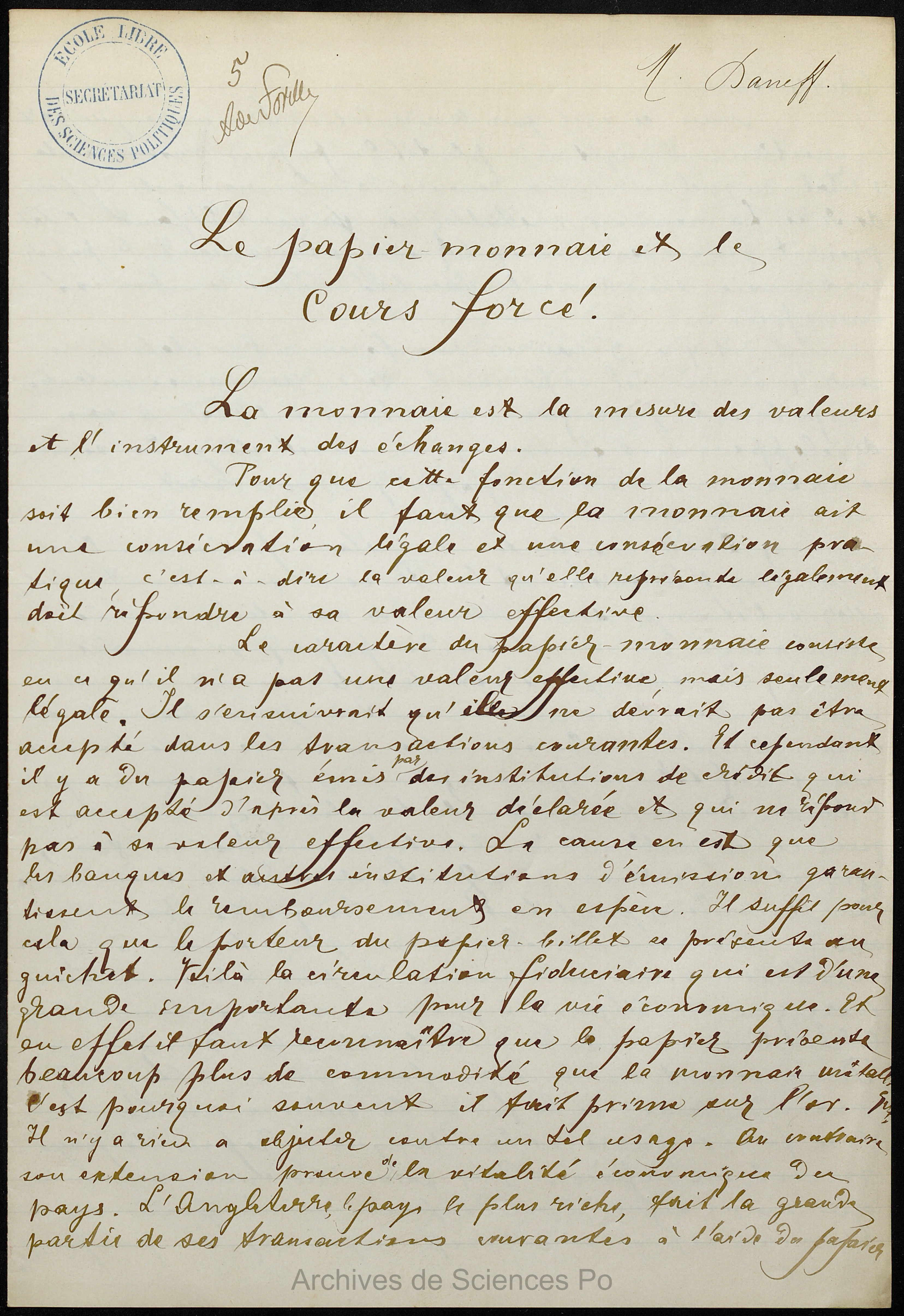
Comme pour mémoire nous signalons encore l'existence de 13 villages entièrement français dans le Schwarzwald wurtembergeois. Ce sont des descendants

des Huguenots immigrés dans le pays après la révocation de l'Edit de Nantes 1685. Les autres immigrants français ont complètement assimilés aux Allemands.

Voilà quelles sont les populations de langue française hors la France. Leur nombre est évidemment de beaucoup supérieur à celui des Français de langue étrangère. Une fois la France pourra peut être en tirer profit ayant donné la grande importance de la question de nationalité.

Paris 1883, 15 juin.

St. P. Daneff.



5 [illegible]

N. Daneff.

Le papier-monnaie et le Cours forcé.

La monnaie est la mesure des valeurs et l'instrument des échanges.

Pour que cette fonction de la monnaie soit bien remplie, il faut que la monnaie ait une consécration légale et une consécration pratique, c'est-à-dire la valeur qu'elle représente légalement doit répondre à sa valeur effective.

Le caractère du papier-monnaie consiste en ce qu'il n'a pas une valeur effective, mais seulement légale. Il s'ensuivrait qu'il ne devrait pas être accepté dans les transactions courantes. Et cependant il y a du papier émis par des institutions de crédit qui est accepté d'après la valeur déclarée et qui ne répond pas à sa valeur effective. La cause en est que les banques et autres institutions d'émission garantissent le remboursement en espèces. Il suffit pour cela que le porteur du papier-billet se présente au guichet. Voilà la circulation fiduciaire qui est d'une grande importance pour la vie économique. Et en effet il faut reconnaître que le papier présente beaucoup plus de commodité que la monnaie métall C'est pourquoi souvent il fait prime sur l'or. Il n'y a rien à objecter contre un tel usage. Au contraire son extension prouve la vitalité économique du pays. L'Angleterre, le pays le plus riche, fait la grande partie de ses transactions courantes à l'aide des papiers

fiduciaire.

Mais ce n'est pas la circulation fiduciaire qui est en question. Il s'agit ici plutôt du papier-monnaie de l'Etat auquel celui-ci a recours dans des moments difficiles de crise. La monnaie métallique faisant défaut, l'Etat prescrit qu'on doit accepter obligatoirement le papier monnaie sans avoir la faculté d'être remboursé en espèce.

Il y a 3 causes qui forcent les Etats de recourir à un tel expédient. Nous disons avec intention „expédient" parce que malheur à l'Etat, à son développement économique s'il est obligé de se servir constamment du papier monnaie.

Ces causes les voilà :

1) Disette constante des métaux précieux. C'est le cas avec l'Autriche et la Russie qui voyant l'espèce aller à l'étranger sont obligées de maintenir dans la circulation des millions de papier monnaie.

2) Le cours forcé est décrété souvent comme une mesure transitoire en temps de crise agricole commerciale industrielle ou autre. Une fois la crise finie (solitum effectum) le cours forcé cesse eo ipso. C'était en France le cas dans les troubles fréquents consé- quence des guerres et des révolutions. Ainsi en 1805, 1814 et surtout en 1848. La crise était très intense. Tout le monde se précipitait à la Banque de France qui a vu ses encaisses se réduire en peu de temps à 59 millions. Le gouvernement prit alors une mesure énergique en obligeant le public de ne pouvoir demander le remboursement. Les billets de la Banque de France ont eu le cours forcé durant les quelques mois de crise. A la fin de la même année la crise fut conjurée et la Banque a repris le paye- ment en espèce. Pour faire ces crises momenta- nées moins aiguës, il est nécessaire que le fonds de réserve en espèce ne soit trop inférieur en propor- tion

de la circulation fiduciaire. À la Banque de France il est d'un tiers des billets en circulation.

3) La troisième cause qui induit l'État à recourir au cours forcé, c'est le déficit régulier du budget. N'ayant pas des métaux précieux l'État émet du papier-monnaie avec cours obligatoire. Ici se pose la question à savoir qui doit faire cette émission : l'État directemment ou (par) bien des Banques d'émission pour le compte de l'État. Dans le premier système les abus sont inévitables, l'État abuse souvent de la faculté d'émission et devient prodigue. C'est pourquoi il faut donner la préférence au second système dans lequel l'État est retenu un peu par la Banque qui y engage son crédit. Il est vrai que la banque a une commission de 1% (généralement), mais en revanche l'État a la haute main sur la Banque. Ainsi en France le gouvernement nomme le directeur et trois trésoriers et en Italie avant l'abolition du cours forcé il autorisait les changements dans le taux d'escompte.

C'est le vrai cours forcé. Il est un emprunt public, forcé dont l'emprunteur est l'État et le prêteur variable et changeant. Le prêteur est tout le monde qui a dans ses mains les billets de l'État et comme ce, tout le monde change le prêteur est indéfini.

Cet emprunt porte-t-il intérêt? Prima facie non et M. Paul Leroy-Beaulieu l'énonce formellement en soutenant que l'emprunt ne porte aucun intérêt. Cependant cette opinion est erronée, parce que en définitif par la dépréciation du papier-monnaie l'État paie en fait amplement les intérêts.

Tous les États civilisés ont eu recours au cours forcé en temps de crise.

1) Angleterre. Le cours forcé fut introduit en Angleterre en 1797 à la veille des guerres napoléoniennes. Il devait durer 3 ans, mais en fait il a duré 24 ans jusqu'en 1820. La somme primitivement émise s'éleva à peu près à 300 mill. Elle fut portée ensuite à 700 mill. La dépréciation n'était pas considérable, elle était minime après la paix d'Amiens. Une seule fois l'agio atteignit 36%. C'était en 1813. Depuis il s'est abaissé successivement pour disparaître définitivement en 1820.

2) Etats-Unis. Le cours forcé y fut introduit 2 fois. a) En 1776 pendant la guerre d'indépendance. La somme des billets en circulation s'élevait à 3 milliards et la population à 3 millions. C'était une vraie banqueroute. b) En 1860 à la veille de la guerre de sécession. Le cours forcé dura jusqu'à 1878 quand une loi ordonna le paiement en espèces. La dépréciation était en moyenne de 30%. En 1865 elle était même de 68%.

3) Autriche. Le cours forcé fut introduit pour la première fois il y a un siècle. Pendant les guerres de l'Empire l'agio était considérable. En 1810 il atteignait 88% - ce qui était une banqueroute partielle. Une seconde fois fut introduit le cours forcé en 1848 pendant la révolution. Il dure encore. A l'heure qu'il est la dépréciation s'élève à 15-20%.

4) Russie. Le papier-monnaie est en Russie très ancien. Il remonte jusqu'au 17 siècle. La dépréciation était toujours assez considérable, même quand la Russie n'était engagée dans aucune guerre. Un exemple nous fournit la guerre de 1870/71. Une fois seulement en 1863, après la création de la Banque Impériale, l'agio est descendu à 2-3%. On espérait alors retirer de la circulation le papier-rouble. Il n'en fut malheureusement rien et à l'heure qu'il est l'agio se maintient toujours au-dessus de 30%.

5) Italie. Le cours forcé fut décrété en Italie par le ministre Scialoja en 1866 avant la guerre d'Autriche. Au commencement c'était le gouvernement qui émettait les billets. En 1874 une convention spéciale à cet effet par le Consorzio (Syndicat) des 5 Banques d'émission qui obtint l'émission. Le chiffre des billets ne devait jamais dépasser 1 milliard. Et effectivement il est resté au dessous de ce maximum, s'élevant à 940 millions. Depuis 1875 il ne changeait pas. L'agio était peu élevé, en moyenne au dessous de 10 %. Par exception 15-18 %. Le cours forcé fut aboli dernièrement par une loi de 1881, entrée en vigueur le 13 avril 1883. A cet effet le ministre Magliani a conclu un emprunt de 644 millions dont 600 millions ont servi pour retirer les deux tiers du papier-monnaie de la circulation. Malgré le côté défectueux de la loi, l'abolition a réussi et l'or ne fait plus de prime.

6) France. La France s'est vue obligée de recourir deux fois au cours forcé. a) Pour la première fois c'était en 1789. Au commencement ce n'était pas un vrai cours forcé. L'Assemblée constituante se préoccupait des difficultés financières et n'ayant d'autres ressources, a eu recours à la confiscation des biens du clergé, du roi comme plus tard de la noblesse émigrée. Mais comme la vente était difficile on a émis des assignats portant intérêt et gagés sur les biens nationaux. On promettait le remboursement par séries au plus tard jusqu'en 1793. Les coupures étaient assez élevées et l'intérêt = 5%. Ensuite on a peu à peu écarté toutes ces garanties. On abaissa d'abord l'intérêt de 5% à 3% pour s'en passer après tout-à-fait. Les coupures devinrent plus petites, pas de délai pour le remboursement. On indiquait seulement au commencement

un maximum d'émission. Mais comme aussi cette restriction gênait, on l'a écartée sans scrupule. Ainsi on parvint au véritable cours forcé. La dépréciation était énorme malgré les mesures draconiennes qu'on édictait contre l'agiotage. La science économique quoique jeune encore protesta énergiquement par la bouche de M. Dupont de Nemours. Elle prévoyait déjà les conséquences fâcheuses qui ne tardèrent pas de se manifester. La banqueroute était à la porte en 1796 la dépréciation étant de 100%. Les billets en circulation montaient à 45 milliards dont 15 dans les caisses de l'État. Pour conjurer la difficulté on créa les mandats territoriaux qu'on voulait échanger contre des assignats dans la proportion de 1 contre 2. Mais bientôt les mandats perdirent aussi leur valeur et la banqueroute était complète. — b) Pour la seconde fois le cours forcé fut introduit en 1870. Les circonstances étaient plus favorables et le cours forcé a pu être aboli déjà en 1875 (en fait). A l'aveille de la guerre le gouvernement fit un emprunt de la Banque de France de 40 millions contre dépôt des bons du Trésor. En même temps le gouvernement autorisait la Banque de suspendre ses paiements en espèces si la nécessité l'exigeait. Provisoirement la mesure ne fut pas appliquée et jusqu'à la bataille de Sédan la Banque n'avait presque rien avancé à l'Etat. Après la situation changea. Les emprunts en étrangers étaient difficiles ainsi que le prouve l'emprunt Morgan conclut à 6% ou mieux si nous considérons le taux d'émission et les frais à 8%. La Banque devait donc prêter au gouvernement et elle prêta. La Banque a vu cependant augmenter ses obligations après que Paris était cerné et ensuite quand les allemands demandèrent une rançon immédiate de 200 mill. Non moins obligeante était la Banque après, quand il fallut conclure les grands emprunts de deux et

de trois milliards. En tout elle a avancé à l'Etat plus de 1500 millions. En revanche la circulation du papier-monnaie dépassait 3500 millions. Nonobstant ces chiffres énormes, l'agio était toujours minime. Il ne dépassait guère 3%. La cause en était d'une part le crédit de la Banque et d'autre part l'œuvre d'amortissement qu'avait entrepris M. Thiers pour éteindre les dettes du gouvernement envers la Banque. Dans les années les plus difficiles on inscrivait régulièrement au budget la somme de 200 millions pour cet effet. La loi de 1875 sur l'abolition du cours forcé a passé, pour ainsi dire, inaperçue, parce que, de fait, le cours forcé n'existait plus, étant donné que l'agio s'élevait à peine à 1-2%. La loi stipulait qu'une fois que les avances qu'a faites la Banque au gouvernement réduites par l'amortissement, à 300 millions, le cours forcé cessera d'exister légalement. Cette condition fut remplie, si je ne me trompe pas, à 1878-9.

— Il est intéressant de se demander après cet exposé pourquoi la différence entre le cours forcé de 1789 et celui de 1870 était si grande. Les causes de la réussite du cours forcé en 1870 peuvent se résumer comme suit: En premier lieu la mesure fut prise en temps utile. En second lieu la Banque de France, par l'intermédiaire de laquelle l'émission du papier-monnaie se faisait, jouissait d'un grand crédit et avait dans ses caisses plus d'un milliard en espèce. Il faut ajouter à ces deux causes d'une part la prudence de la Banque et d'autre part les efforts patriotiques de M.M. Thiers, Pouyer Quertier comme aussi de toute la nation française. L'inscription de 200 millions au budget dans le temps le plus critique ajoutait notablement à relever le crédit public et à faciliter l'abolition du cours forcé.

Paris 16 juin 1883

St. P. Daneff